

Compte Rendu Préalable Conseil Communautaire Séance du 28 Octobre 2021.

8 points étaient inscrits à l'ordre du jour de cette séance. Tous ont été adoptés à l'unanimité.

Contractualisation

1⇒ **Approbation du projet de Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Autorisation donnée à monsieur le Président de signer le CRTE avec madame la Préfète de la Haute-Vienne.**

Le projet de CRTE recensant les projets de la Communauté de Communes et de ses communes membres ayant des ambitions écologiques a été adopté par le Conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité.

Intercommunalité

2⇒ **>Election d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la Communauté de Communes Ouest Limousin au SYMBA (compétence GEMAPI).**

Suite aux élections municipales dans la commune de la Chapelle-Monbrandeix, il convenait d'élire de nouveau deux représentants (un titulaire et un suppléant) appelés à siéger au sein du Conseil Syndical du SYMBA.

Adopté à l'unanimité.

Ordures Ménagères

3⇒ **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers année 2020 (sans vote).**

Les élus ont pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2020.

Finances Communautaires

4 ⇒ Attributions de compensation définitives à compter de l'année 2019. Attributions de compensation définitives 2021.

Les élus communautaires ont adopté le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées portant sur les attributions de compensation pour les années 2019, 2020 et 2021.

Adopté à l'unanimité

Personnel Communautaire

5 ⇒ Autorisation donnée à monsieur le Président de signer la convention de subvention au titre du dispositif conseiller numérique France Services.

Les élus communautaires ont autorisé monsieur le Président a signé une convention avec l'Etat dans le cadre de subvention d'un emploi de conseiller numérique. Cet agent sera plus particulièrement chargé de faciliter l'accès au numérique pour les administrés les plus en difficulté avec cet outil.

Adopté à l'unanimité

Développement Durable

6 ⇒ Autorisation donnée à monsieur le Président de signer la convention de partenariat concernant la mise à disposition de compteurs Ecojoko avec monsieur le Président du PNR Périgord-Limousin.

La Communauté de Communes a choisi de mettre en place une convention avec le PNR Périgord-Limousin portant sur la mise à disposition gratuite de compteurs Ecojoko, au profit non seulement de la Communauté de Communes mais également de ses communes membres. Ces compteurs vont permettre de repérer des gisements d'économies d'énergies potentiels.

Adopté à l'unanimité

CDDI

7 ⇒ **CDDI de 4^{ème} génération** : autorisation donnée à monsieur le Président de déposer un dossier de demande de subvention. Modification du système de chauffage du siège de la Communauté de Communes, et remplacement par une chaudière bois. Isolation thermique du bâtiment.

Le Conseil Communautaire a choisi d'autoriser monsieur le Président à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne au titre de deux dossiers ayant des implications environnementales fortes.

Adopté à l'unanimité

Résidence Services

8 ⇒ **Prolongation de la durée de remboursement de l'avance remboursable consentie auprès de la Résidence Services.**

Les élus ont choisi d'allonger la durée de remboursement de l'avance de trésorerie remboursable consentie à la Résidence Services de Cussac.

Adopté à l'unanimité

Clôture de la séance à 00h00.

Le Président,



Christophe GEROUARD

Affiché le 29/10/2021

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.